

La 5^{ème} révision de l'AI prévoit une définition plus restrictive de la notion d'invalidité.

Les personnes confrontées à des douleurs physiques et à des souffrances psychiques difficiles à objectiver avec les instruments actuels d'investigation médicale seront exclues du droit aux prestations.

_Quelles représentations de l'être humain et quelle vision de la santé justifient une telle discrimination ?

Les recherches actuelles sur le rétablissement en santé mentale préconisent le partenariat des personnes concernées. Le projet de révision AI les oblige à collaborer, sans exiger le même engagement de la part des employeurs.

_Quelle compréhension des maladies psychiques légitime un régime de contrainte?

_Nos entreprises sont-elles réellement en mesure d'offrir des places de travail à des personnes souffrant de maladies psychiques?

_Quelles structures organisationnelles et quels cadres juridiques favorisent leur participation à la vie économique et culturelle? Quels bénéfices pour l'ensemble de notre société?

Pour ouvrir le débat et partager avec vous les questions soulevées par le projet de la 5^{ème} révision de l'AI, nous avons le plaisir de vous inviter le 7 mai 2007 à un

FORUM PUBLIC

- 17 h Allocution de bienvenue
Marlyse Dormond, conseillère nationale.
- 17h15 " Le paradigme de la médecine des preuves confronté au visage de l'homme contemporain."
Conférence d'**Eric Bonvin**,
médecin psychiatre et directeur des Institutions
psychiatriques du Valais romand
- 17h45 "Exclus du travail et de l'AI?"
Table ronde animée par **Laurent Bonnard**
journaliste RSR avec la participation de
Ariane Ayer, avocate et Dr en droit
Eric Bonvin, médecin psychiatre et psychothérapeute
Robert Joosten, mathématicien et webmaster
David Gygax, secrétaire syndical, usvd